

**Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Bank Of Africa, du Burkina Faso,**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre société, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article 715 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012. Conformément à ces dispositions, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de vous présenter un rapport portant à votre connaissance :

- les contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé et les différents sondages auxquels nous nous sommes livrés ainsi que leurs résultats ;
- les postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications nous paraissent devoir être apportées, en faisant toutes les observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ;
- les irrégularités et les inexactitudes que nous avons décelées ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du dernier exercice.

Etats financiers soumis à notre audit.

Les états financiers soumis à notre audit ont été préparés par la Direction Générale de votre société et se caractérisent par les principaux chiffres clés ci-après :

Eléments	Montants (Millions FCFA)
Total bilan	317 961
Fonds propres effectifs	19 870
Résultat net (bénéfice)	3 260

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nos travaux de vérification ont porté notamment sur :

- ✓ l'analyse et l'évaluation des procédures de contrôle interne ;
- ✓ le fonctionnement des organes sociaux ;
- ✓ le respect de la réglementation bancaire ;
- ✓ la révision des comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les principales conclusions de nos travaux se présentent comme suit :

1. Opinion sur les comptes annuels

A l'issue de nos travaux, des ajustements et compléments d'écritures comptables ont été proposés à la Direction Générale de la BOA. Ceux-ci ont été correctement pris en compte pour établir la balance définitive.

Par conséquent, nous certifions que les états financiers de la Bank Of Africa du Burkina Faso (BOA-BF) arrêtés au 30 juin 2012 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque.

2. Fonctionnement des organes sociaux

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque.

3. Respect de la réglementation bancaire

Dans le cadre du respect de la réglementation bancaire (circulaire n°11-2001/CB du 9 Janvier 2001 amendée le 11 Décembre 2003), nous avons examiné les ratios prudentiels édictés par la BCEAO et produit par la Bank Of Africa Burkina au 30 juin 2012.

Suite à nos analyses, nous avons constaté que les ratios suivants ne respectent pas les normes :

Ratios	Ratios de la BOA	Normes réglementaires de la BCEAO
Crédits aux dirigeants / FPE	24,81%	20% maximum
Ratio de structure du portefeuille	2,46%	60 % minimum

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

4.1. Informations sur les prêts et garanties consentis aux dirigeants et aux principaux actionnaires.

L'article 45 de la loi N° 058-2008/AN du 23/12/2008 portant réglementation bancaire dispose que les commissaires aux comptes doivent mentionner dans leur rapport annuel à l'Assemblée, tout prêt quel que soit le montant consenti aux dirigeants, aux principaux actionnaires et aux entreprises privées dans lesquelles les personnes ci-dessus visées exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social. Ces prêts doivent être approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration de la banque.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012, l'état de ces prêts nous a été communiqué par la BOA- BF. Cet état fait ressortir un encours des engagements accordés aux dirigeants de F CFA 4 928 millions au 30 juin 2012 se décomposant comme suit :

(En millions de FCFA)

Bénéficiaires	Concours par caisse	Engagement par signature	Total engagements
Membres du Conseil d'administration	1 816	1 397	3 213
Commissaire aux comptes	6	13	19
Personnel d'exécution et de direction	1 696	-	1 696
TOTAL	3 518	1 410	4 928

Ouagadougou, le 26 juillet 2012

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOFIDEC-SARL



Oumarou Gilbert SINARE

Associé-Gérant

Expert Comptable

inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

Cabinet ROSETTE NACRO



Rosette NACRO

Directrice Générale

Expert Comptable Diplômée d'Etat

inscrite au Tableau de l'Ordre National des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2012

(Banques et établissements financiers)

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en FCFA	juin-12	juin-11	déc-11	En valeur	En pourcentage
	(1)	(2)		(3)= (1) -(2)	(4)= [((1)-(2))/(2)]*100
Produit Net bancaire	9 964,7	7 443,0	15 978,2	2 522	33,9%
Frais généraux	3 539,9	2 911,0	6 691,1	629	21,6%
Résultat brut d'exploitation	6 019,6	4 181,0	8 563,5	1 839	44,0%
Coût du risque	2,72%	2,91%	2,71%	0	-6,5%
Résultat exceptionnel	-	69,0	54,9	-69,0	-100%
Résultat avant impôt	4 765,9	3 331,0	6 831,4	1 435	43,1%
Résultat net	3 260,5	2 150,0	4 897,7	1 111	51,7%

(N*) Année en cours

II- Commentaires

Le premier semestre 2012 est caractérisé par une situation socio-politique relativement stable, propice au bon fonctionnement de l'activité économique.

Sur le marché bancaire, la concurrence continue de s'exercer avec une forte intensité.

Dans ce contexte, la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO poursuit sa croissance tant du point de vue de l'activité que du résultat. Elle consolide sa position de collecte (2^{ème} rang), de même que celle de crédit (3^{ème} rang).

Le premier semestre a été celui de la confirmation des performances réalisées durant l'année 2011. Le total bilan de la Banque atteint 317 961 MFCFA en Juin 2012, soit une progression de 27,0% en une année. Les dépôts et les crédits de la clientèle, principales composantes du bilan, ont enregistré des taux de croissance respectifs de 25,3% et de 41,0%.

Les efforts d'assainissement du portefeuille ont permis de ramener le taux de Créances Douteuses et/ou Litigieuses à 5,52% contre 7,90% un an plus tôt.

Le développement de l'activité de la Banque, conjugué avec l'évolution maîtrisée des frais généraux, a contribué à dégager un Résultat Brut de l'Exploitation de 6 017 MFCFA en Juin 2012. Par conséquent le Coefficient d'Exploitation se situe à 39,62% contre 43,83% en juin 2011.

Après charges fiscales, le Résultat Net atteint 3 261 MFCFA en Juin 2012, en hausse sensible de 51,6% par rapport à Juin 2011.

III- Autres informations

- Toutes autres informations pertinentes

Fait à Ouagadougou, le 23/10/2012

NB : L'attestation des Commissaires aux comptes sur la sincérité des informations semestrielles diffusées est publiée en même temps que le rapport d'activité semestriel.